



# A vos Cass...

## Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats à la Cour de cassation n°74

Depuis plusieurs mois la CGT alerte sur la faiblesse des salaires, des pensions et des minima sociaux et de nombreux salariés se sont mobilisés pour gagner des augmentations de salaires, pour une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail.

Alors que l'inflation dépasse désormais les 6% sur un an, le niveau des salaires et le « pouvoir d'achat » sont les principales préoccupations des salariés et sont au cœur des actions et revendications de la CGT.

**Au premier trimestre 2022, le salaire réel a baissé de 2,3%.** Dans ce contexte économique ou le pouvoir d'achat des salariés continue à se dégrader.

Les lois du « paquet pouvoir d'achat » votées cet été restent dans la ligne du quinquennat précédent et font fausse route : exonérations de cotisations, primes et quelques miettes qui ne compensent même pas l'inflation et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale !

Cette année, la CGT est confrontée au refus des employeurs d'augmenter les salaires de façon décentes.

Chez les Avocats à la Cour de cassation, **le salaire du premier niveau de la grille (niveau 1, échelon 1 coefficient 103 de la CCN des professions réglementées auprès des juridictions) est à 1 680,45€ soit 1,50€ d'écart avec le niveau du SMIC !**

Les salariés ne peuvent décemment pas vivre avec des niveaux de rémunération aussi bas alors même que l'inflation et les prix des produits de première nécessité explosent.

Force est de constater que les négociations dans les offices ne sont pas à la hauteur des aspirations des salariés.

La pingrerie du patronat se retrouve malheureusement dans tous nos secteurs, les augmentations tant au niveau des branches ou des entreprises ne compensent pas l'inflation galopante que nous connaissons actuellement.

Dans ce contexte, l'appel interprofessionnel du 29 septembre 2022 est une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à tous les salariés de se mobiliser ensemble pour l'augmentation des salaires, des pensions, **l'augmentation du SMIC à 2000€.**

Cette grève est un prérequis pour imposer une juste répartition des richesses.

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble des salariés à faire grève le 29 septembre 2022.

**LE 29 SEPTEMBRE 2022 TOUS ENSEMBLE EN GREVE ET EN MANIFESTATION !**

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI CASS »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**